Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025108B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-108 – Affaires sociales - Convention de partenariat tripartite pour la réservation de logements sociaux - 8 impasse Anita Conti

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

La commune de Retiers est engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de soutien aux initiatives favorisant l'inclusion sociale et l'accès au logement pour les personnes en situation de handicap.
Les analyses menées à l'échelle du territoire, notamment dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), ont mis en évidence un besoin important de logements adaptés destinés à des publics fragilisés, ainsi qu'à des personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie.

Dans ce contexte, l'association FILEAS, acteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en partenariat avec Néotoa, acteur engagé du logement social et de l'accession à la propriété, ont porté un projet d'habitat inclusif situé rue Auguste Pavie, au sein d'un quartier résidentiel. Ce projet vise à proposer un mode d'habitat favorisant l'autonomie, l'intégration et la participation sociale des personnes accompagnées.

Le programme immobilier développé par Néotoa comprend quatre logements sociaux (T1, T2 et T3) ainsi qu'une salle commune mutualisée. Ces logements sont destinés à accueillir des personnes seules ou en couple, y compris à mobilité réduite ou en situation de vieillissement, souhaitant accéder à un logement ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025108B-DE

Afin de garantir la cohérence du projet et de permettre à l'association FILEAS d'assurer le suivi et l'accompagnement des futurs locataires, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la commune de Retiers, Néotoa et l'association FILEAS.

Cette convention a pour objectif de réserver l'attribution des quatre logements à des candidats orientés et accompagnés par FILEAS, dans le respect des procédures d'attribution des logements sociaux.
Cette collaboration tripartite permet à la commune de soutenir une solution logement innovante et adaptée, en réponse à des besoins identifiés sur son territoire, et s'inscrit pleinement dans les orientations du PLH de Roche aux Fées Communauté et des dynamiques locales d'inclusion sociale.

Ceci exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 relatifs aux compétences du Conseil municipal et du Maire ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.441 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux ;
Vu le projet d'habitat inclusif porté par l'association FILEAS et Néotoa sur le site de la rue Auguste Pavie, comprenant 4 logements et une salle commune ;

Considérant que l'association FILEAS accompagne des personnes en situation de handicap dans leur insertion sociale et résidentielle, et est porteuse d'un projet d'habitat inclusif identifié comme répondant à des besoins locaux importants ;
Considérant que ce projet vise à permettre à des adultes en situation de handicap, autonomes ou partiellement autonomes, d'accéder à un logement ordinaire dans un environnement adapté et accompagné ;
Considérant que la convention a pour objet de définir les conditions par lesquelles la Commune de Retiers et Néotoa s'engagent à réserver l'attribution de quatre logements situés 8 impasse Anita Conti à Retiers au bénéfice de l'association FILEAS, laquelle assure l'accompagnement des candidats et la transmission de leurs dossiers ;
Considérant que la convention précise les engagements des Parties, les modalités d'attribution, ainsi que les conditions de résiliation, de traitement des données personnelles et de résolution des litiges ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve la convention de réservation de logements entre NEOTOA, la Mairie de Retiers et l'association FILEAS, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa bonne exécution.

P.J. en annexe : Convention de partenariat tripartite pour la réservation de logements 8 Impasse Anita Conti

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Bertrand BLANDIN